

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 5 (1891)

Artikel: Apisseries armoriées
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



APISSERIES

Armoiriées.

Dès le commencement du XV^e siècle, beaucoup de tapisseries sont accompagnées du blason des personnages auxquels elles sont destinées. Toutefois, et sauf dans quelques tapisseries à feuillage, les armoiries ne constituent pas le sujet principal et ne sont qu'un accessoire dans la composition. Plus tard apparaît un nouveau genre de tentures, distinct des verdure et des représentations de scènes historiques, dans lequel les blasons remplissent un rôle plus important et auquel nous donnerons la dénomination de tapisseries armoriées. Les verdure servent, généralement, à décorer les appartements privés. Les scènes historiques ou mythologiques ornent les salles d'apparat ; les sujets religieux ont leur place naturelle dans les églises et dans les hôtels des dignitaires ecclésiastiques. Les tapisseries héraldiques ont leur emploi dans les châteaux, les hôtels de ville, les salles de justice et les lieux où s'assemblent les corporations. D'autres tapisseries du même genre, et également armoriées, servaient de tapis de table pour les salles réservées aux réunions publiques. D'autres étaient tendues dans les chapelles des confréries, ou bien ornaient, dans les églises, les bancs destinés aux officiers royaux et municipaux, et aux corps judiciaires.

On trouve assez fréquemment, dans les villes de province, des spécimens de ces tentures décoratives. Leur fabrication, aujourd'hui abandonnée, avait jadis une certaine importance dans les fabriques d'Aubusson et de Felletin. Ces panneaux sont quelquefois à bandes, mais le plus souvent à fond bleu, semé de fleurs-de-lys jaunes. Les armes de France, le blason d'une famille, les armoiries d'une ville ou d'une corporation, en forment tour à tour le sujet principal. La com-

position en est très simple et les armoiries en indiquent suffisamment la destination.

Le prix en était moins élevé que celui des tapisseries à personnages ; toutefois, il était en rapport avec celui des laines employées. Généralement, le monogramme de la manufacture et le nom du fabricant font défaut.

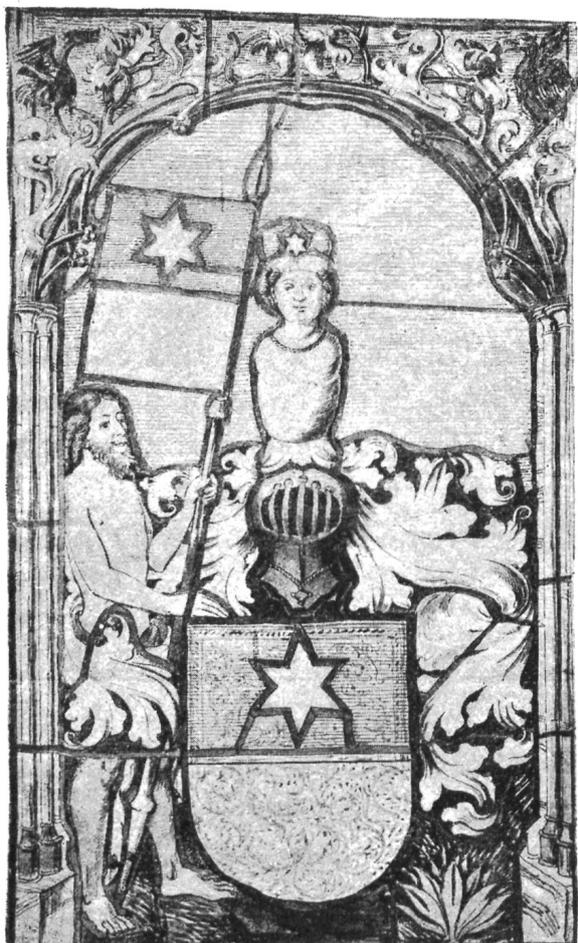
Les anciennes minutes de notaires, si riches en renseignements de toute sorte, contiennent une foule d'actes concernant l'acquisition de ces ouvrages.

L'article ci-dessus a paru dans la *Curiosité universelle* (Paris) ; nous serons reconnaissants à ceux de nos collaborateurs qui voudront bien, à l'occasion, nous adresser des communications sur des *Tapisseries armoriées* suisses.

LA RÉD.

ANIMAUX HÉRALDIQUES

La planche d'animaux héraldiques jointe à ce numéro n'a pas besoin d'être commentée ; elle donne un choix de figures correctes et qui serviront de modèles à plusieurs des personnes qui commencent à peindre des armoiries.



LES ARMOIRIES

DES

BUBENBERG

(Fig. 488.)

*Coupé d'azur à une étoile
d'argent et d'argent.*

Les Bubenbergs ont été apparentés à la maison d'Arberg Valangin.

Le vitrail ci-contre est dû à l'obligeance de M. Stämpfli, imprimeur à Berne.

L. R.